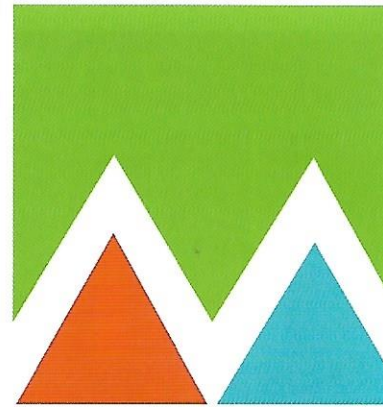


Malzéville, terre fertile



bulletin d'information communale - www.malzéville.fr | n°17 | mai 2017



Bertrand Kling, maire

*Chères Malzévilloises,
Chers Malzévillois,*

A l'instant où je rédige cet édit, je sais qu'il sera lu "entre les 2 tours" de l'élection présidentielle.

Comme sera également derrière nous cette étrange campagne du 1^{er} tour, où les débats de fond nous auront cruellement manqués.

Le 7 mai, un nouveau président sera élu et il aura pour mission de réconcilier les français, d'apaiser les tensions, de moraliser la vie publique et de promouvoir une autre manière de travailler pour l'intérêt général.

A Malzéville, la majorité que j'ai le privilège de conduire, met en œuvre au quotidien cette façon sereine et ouverte d'être au service de nos concitoyens.

Le dogmatisme, le sectarisme n'ont jamais eu leur place dans notre façon d'agir.

En effet, nous pensons qu'il est possible d'affirmer nos valeurs et nos engagements, tout en respectant scrupuleusement et

sincèrement ceux des autres. Nous sommes convaincus que le pluralisme est une force pour travailler au bien de tous. C'est la raison pour laquelle, j'ai ouvert les instances aux représentants de la minorité en allant au-delà des obligations légales (commissions municipales) comme les commissions à la Métropole du Grand Nancy.

A ce jour, je suis toujours le seul maire du Grand Nancy à avoir proposé cette ouverture.

Il en est de même pour le Comité de pilotage de la future Maisonnée. Les avis de la minorité sont pris en compte au même titre que celui des élus majoritaires.

Cette méthode est appréciée par tous et outre le fait qu'elle se déroule dans la cordialité, elle se révèle très efficace et c'est bien ce qu'attendent aujourd'hui nos concitoyens.

Puisque je parle de la Maisonnée, c'est l'occasion pour moi de revenir sur le bâtiment désaffecté que nous avons proposé auprès des services préfectoraux lors de la période des grands froids du mois de janvier, comme hébergement d'urgence pour des familles en difficultés. Les capacités d'hébergement sur la Métropole ont été suffisantes et notre proposition n'a pas été "utilisée".

Aussi lorsque le président du Conseil Départemental 54 nous a sollicité pour une solution d'urgence afin d'accueillir provisoirement les mineurs isolés qui étaient logés à Sion, les élus malzévillois, dans leur quasi unanimité et fidèles à leurs engagements humanistes, y ont répondu favorablement.

La presse, le site internet et la page facebook de la ville ont largement relayé les conditions de cet accueil qui se terminera au plus tard en août, car la ville doit reconvertir le bâtiment de la Maisonnée et prépare sa démolition pour l'hiver prochain.

Il est important de rappeler que le Département prend entièrement à sa charge toutes les dépenses de cet hébergement.

Ces adolescents sont présents uniquement pour les nuits et les petits déjeuners. La journée, ils partent vers leurs activités scolaires ou de formations. Ils sont encadrés et accompagnés par des professionnels et ne sont jamais laissés seuls.

Je comprends que cela puisse questionner certains d'entre vous, inquiets par l'emballement médiatique autour de ce sujet. Mais je veux rappeler ici, que la plupart sont des adolescents entre 15 et 16 ans, qui pour beaucoup ont perdu leurs parents. Ils ont connu la guerre et des difficultés que peu imagine, comme ce jeune malien qui a vu son père et son frère exécutés devant ses yeux en Libye, avant d'être mis dans un bateau de fortune...

Il est de notre devoir d'humain d'aider ces enfants, car ce sont des enfants.

J'aime évoquer la fraternité. Celle-ci ne doit pas être seulement une "belle formule", il faut lui donner corps et c'est ce que nous faisons modestement. Ces jeunes sont présents depuis

plus d'un mois et leur séjour se passe parfaitement bien. Je peux vous dire qu'ils nous remercient de notre hospitalité lors de chacune de nos rencontres.

Ce geste de solidarité et de fraternité doit être une réelle fierté pour nous tous.

Je termine en évoquant le budget 2017. Voté bien sûr à l'unanimité par la majorité, j'ai noté avec satisfaction, qu'une partie de l'opposition s'était abstenue, preuve que c'est un bon budget.

Une nouvelle fois, nous n'avons pas sollicité d'emprunt pour financer nos investissements et surtout nous n'augmentons pas la fiscalité communale !





Réunion publique d'information

COMPTEURS "LINKY" LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous avez été nombreux à interroger les élu-e-s et les services de la mairie concernant l'installation des compteurs d'électricité de nouvelle génération "Linky". Afin d'apporter une réponse à tous, le maire a convié Enedis (ex-ERDF) qui gère le réseau d'électricité en France quel que soit le fournisseur pour une réunion publique d'informations. Celle-ci s'est tenue devant plus de 300 personnes le 30 mars à la Salle Michel Dinet de Malzéville, avec plus de deux heures d'intenses échanges. A cette occasion, le maire a solennellement redemandé à Enedis d'inviter ses sous-traitants qui installent les compteurs, à être plus attentifs

et plus à l'écoute des particuliers lors des prises de rendez-vous pour leur pose.

De la même façon, le maire a demandé confirmation du moment de collecte des informations du compteur dans les 6 écoles de la ville. Enedis a confirmé que cette collecte s'effectuerait pendant la nuit, entre minuit et 3 heures du matin. Donc en l'absence des élèves.

Nous vous proposons de reprendre ici les réponses à vos principales questions avec Bertrand Kling, maire de Malzéville et Daniel Thomassin, adjoint délégué aux Travaux.

QUESTIONS - RÉPONSES

Quel est l'objectif de la mise en place de ces nouveaux compteurs ?

Daniel Thomassin : Linky est un compteur dit communicant. Il est implanté progressivement (période 2016-2021) par Enedis en France, en remplacement du compteur actuel. Le compteur permet à l'utilisateur de connaître et contrôler sa consommation d'électricité grâce à un tableau de bord journalier disponible sur le site internet d'Enedis. Les abonnés n'ayant pas internet peuvent continuer à visualiser manuellement l'index de leur compteur. Selon Enedis, Linky permet aussi au distributeur d'électricité de mieux gérer le réseau du fait de la multiplicité des lieux de production (liés aux énergies renouvelables) et d'éviter notamment des coupures importantes d'électricité.

Qui a la propriété de ces compteurs ?

Bertrand Kling : La commune n'est pas propriétaire des compteurs puisqu'elle a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de distribution au District Urbain en 1993 (aujourd'hui devenue La Métropole du Grand Nancy).

Par conséquent, la commune n'est plus fondée en droit à agir dans le cadre de cette compétence. Elle est dans l'incapacité juridique de donner son aval sur l'installation de ces compteurs ou de les refuser. Un arrêté municipal ou une délibération du Conseil Municipal pris dans ce domaine, serait entaché d'illégalité pour défaut de compétence.



Le déploiement se fait-il dans le cadre d'une Loi ?

Bertrand Kling : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte demande à Enedis de déployer des compteurs intelligents d'électricité (Linky). C'est outre la question de la propriété des anciens compteurs, la raison pour laquelle la ville ne peut s'opposer à son déploiement. En effet, la Loi s'applique bien évidemment sur l'ensemble du territoire français. Un Conseil Municipal ou un maire, ne peut choisir quelle loi s'applique ou non sur sa commune.

Peut-on refuser l'installation d'un compteur ?

Bertrand Kling : Un usager peut s'y opposer dans le cas suivant : le compteur est dans l'habitation ou sur le terrain non accessible de la voie publique, il ne peut pas y avoir de violation de domicile. Le prestataire d'Enedis a pour consigne de ne pas poser le compteur. l'usager doit informer Enedis et/ou le prestataire qui tiennent un fichier commun de ces refus et informent les poseurs.

Il faut savoir que les personnes qui refusent l'installation du compteur Linky seront facturés pour ce service lors du relevé des compteurs par les agents d'Enedis. La question du coût a bien été posée lors de la réunion publique sans qu'Enedis n'ait pu répondre. À ce jour et pour tout le territoire français, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse...

Combien ça coûte ?

Daniel Thomassin : Linky est gratuit. Ni le compteur Linky ni sa pose ne sont facturés car le compteur communicant fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement de lignes). Le projet a fait l'objet d'un cadre de régulation spécifique adopté par la Commission de régulation de l'énergie qui garantit la neutralité financière du projet pour le consommateur.

Quelle est la technologie utilisée par Linky ? Quelle est la classification OMS du risque cancérigène ?

Daniel Thomassin : C'est la technologie CPL (Courant Porteur en Ligne) qui été choisie. Elle utilise le réseau électrique. Le vecteur est le câble électrique, donc pas d'ondes, seuls des champs électromagnétiques. Cette technologie a été classée par l'OMS en catégorie 2 B (comme le café ou les légumes marins).

Quelles sont les données récupérées ? Quelle est la fréquence de remontée de ces informations ?

Bertrand Kling : le compteur Linky enregistre les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau, ou autres. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires). Ces informations sont transmises une fois par jour. C'est l'exigence de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et l'engagement d'Enedis.

Si un problème survient suite à l'installation d'un compteur, qui est responsable ?

Daniel Thomassin : En tant que gestionnaire de service public du réseau de distribution d'électricité, Enedis dispose de solides couvertures d'assurance. À cet égard, en cas de dommages matériels, immatériels ou corporels subis par ses clients ou tiers pouvant avoir un lien direct et certain avec les ouvrages du réseau de distribution, Enedis dispose d'une couverture d'assurance en responsabilité civile permettant de faire face à un traitement juste et équitable des réclamations éventuelles.



Pour toute question un numéro vert Linky est à votre disposition :
0 800 854 659 (service et appel gratuit)